

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	1841.71	1900.55
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2073.91	2172.11
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2119.77	2201.56
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2168.81	2266.95

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1671.56	1622.46

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1516.56	1552.62
Matelot-motoriste	1546.07	1582.04

1.1.4. : Mousses

Age	
17 ans et plus	1347.68

17 ans et plus - après un an de service	1409.80
16 ans	1213.54
16 ans - après un an de service	1265.91
15 ans	1079.36

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	1926.75
Machiniste-timonier	1901.18

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2175.35
de 101 à 250 inclus	2276.80
à partir de 251	2355.32

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1668.28
de 101 à 250 inclus	1746.78
à partir de 251	1822.02

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1565.63
A partir de deux ans de service dans la profession	1604.91

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1650.5000	10.0233
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1727.2200	10.4892
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1757.2900	10.6719
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1727.2200	10.4892
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1757.2900	10.6719

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	1863.0400	11.3140
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	1940.0400	11.7817

1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2266.95
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2168.80
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2168.80
Timonier de réserve	1671.56
Matelot de réserve	1552.62

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1429.45